



Election au Comité Technique Paritaire

Le CTP étudie les projets d'organisation des services et leur fonctionnement, le plan de formation, les méthodes de travail... Cette instance paritaire a un rôle essentiel pour votre vie professionnelle. C'est le lieu naturel du dialogue social.



Pour LAVAL, une période très difficile...

Depuis quelques semaines, la vie lavalloise est particulièrement agitée : départ du 42ème RT, audit révélant la situation catastrophique des finances de la Ville, perspective d'une augmentation vertigineuse des impôts locaux...

Pour le personnel municipal,



DANGER



Pour nous, salariés de la Mairie, s'y ajoutent l'absence d'objectifs bien définis et une réelle inquiétude qui fait suite à un réel espoir.

Parlons clair : la Ville n'augmentera pas de 26 % les impôts des Lavallois. Aussi, en dessous de ce seuil indispensable, chaque point en moins signifie la recherche d'une économie.

Pour la Municipalité, il y a obligation de diminuer de façon drastique les dépenses de fonctionnement. Or, **63 % de ces dépenses sont le personnel communal** (le reste est quasi incompressible : remboursement de la dette, chauffage des écoles, subventions aux associations, etc...).



VIGILANCE !



Vous l'avez compris : sans faire de procès d'intention au nouveau maire, les agents (la «*masse salariale*») vont être concernés. Déjà, plusieurs départs ne sont pas remplacés, mettant les services en grande difficulté. Certains temps de travail sont imposés à la baisse, les emplois précaires seront les premiers menacés...

FO sera vigilant face au projet de nouvelle organisation. Celle-ci devra prendre en compte la valorisation des services, la reconnaissance de la technicité des agents, le respect des femmes et des hommes qui font le service public municipal, la rénovation de l'outil de travail (véhicules, matériel, outillage...)...

Régime indemnitaire : égalité et transparence !



FO exige que la parité des régimes indemnitaires de la Ville et de Laval-Agglomération soit strictement respectée, ce qui n'est plus le cas. Par ailleurs, ces derniers mois, des disparités importantes et injustes ont été introduites dans certains services, ce qui est malsain. FO demande l'égalité de traitement.

Le versement des NBI constitue un droit qui doit être appliqué.

**La casse du service public,
elle ne passera pas par nous !**

Fermeture des tribunaux, fermeture des bureaux de poste, départ de régiments, restriction dans les hôpitaux, remise en cause du statut de la fonction publique, suppression de dizaines de milliers de postes de fonctionnaires, tentatives de remise en cause du droit de grève, allongement de la durée de cotisation retraite, privatisations de services publics, financiarisation de l'économie française : ce qui casse l'Etat aujourd'hui frappera les collectivités territoriales demain !

Vous comprendrez donc l'impérieuse nécessité de désigner, le 6 novembre prochain, pour vous représenter au CTP, des représentants compétents, totalement **libres et indépendants** du pouvoir municipal, ayant fait leurs preuves dans les difficiles combats de ces 15 dernières années.

**Les représentants FO n'accepteront pas demain
ce qu'ils ont refusé hier !**

Le 6 novembre 2008,

Votez pour la liste Force Ouvrière !